



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/1
24 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Première session
Genève, 21-23 juin 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La première session annuelle du Comité du commerce se tiendra au Palais des Nations à Genève du mercredi 21 au vendredi 23 juin 2006¹, juste après la seizième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) (19 et 20 juin) et le Forum international annuel du Comité dont le thème sera «Réglementations communes pour le commerce mondial» (20 et 21 juin). Un débat commun d'orientation générale Comité du commerce/WP.6 sera consacré le mercredi 21 juin après-midi à la contribution de la CEE à l'harmonisation des réglementations. L'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier ci-après présentent la session du Comité dans le cadre plus large de l'ensemble de la semaine.

¹ Les participants aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, téléchargeable à l'adresse Web <http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm>, et de le faire parvenir au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (dominique.rames@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 37). Avant la session, les participants doivent se présenter, munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, pour y retirer une plaquette d'identité leur donnant accès au Palais (en cas de difficulté, téléphoner au 022 917 30 96). Les documents établis pour les réunions, des plans de Genève, des listes d'hôtels et de restaurants et des informations destinées aux visiteurs sont disponibles sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm>.

Les documents établis pour le «Comité du commerce» nouvellement constitué seront publiés sous la cote ECE/TRADE/C. Les documents de son prédécesseur, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, étaient publiés sous la cote ECE/TRADE.

2. Les ordres du jour provisoires détaillés à la fois de la seizième session du WP.6 et du Forum international figurent dans les documents ECE/TRADE/C/WP.6/2006/1 et ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3 respectivement. Les documents établis pour les trois réunions seront accessibles sur le site Web de la Division du commerce et du bois de la CEE au fur et à mesure qu'ils auront été établis et seront aussi distribués par les voies normales.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET PROJET DE CALENDRIER

Date	Points de l'ordre du jour	
Lundi 19 juin		
10 h 00-18 h 00	Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	
Mardi 20 juin		
10 h 00-13 h 00	Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	
15 h 00-18 h 00	Forum international du Comité du commerce: «Réglementations communes pour le commerce mondial»	
Mercredi 21 juin		
10 h 00-13 h 00	Forum international du Comité du commerce: «Réglementations communes pour le commerce mondial»	
Comité du commerce – session annuelle		
15 h 00-15 h 05	1.	Adoption de l'ordre du jour
15 h 05-15 h 15	2.	Élection du Bureau
15 h 15-17 h 30	3.	Débat d'orientation commun Comité du commerce/WP.6 sur la contribution de la CEE à l'harmonisation des réglementations
17 h 30-18 h 00	5.1	Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation
Jeudi 22 juin		
Comité du commerce		
10 h 00-11 h 00	4.	Application de la réforme de la CEE et suite donnée à la session de 2006 de la Commission
11 h 00-13 h 00	5.	Examen des travaux du Comité
	5.2	Facilitation du commerce et transactions électroniques
	5.3	Normes de qualité des produits commerciaux agricoles
	5.4	Activités relevant directement du Comité

Date	Points de l'ordre du jour	
15 h 00-15 h 30	6.	Renforcement des capacités
15 h 30-16 h 30	7.	Coopération avec d'autres organisations
16 h 30-17 h 45	8.	Approbation du programme de travail pour 2008-2009 et des modifications du programme de travail pour 2006-2007
17 h 45-18 h 00	9.	Questions diverses
Vendredi 23 juin		
10 h 00-11 h 00	10.	Adoption des décisions

II. ANNOTATIONS

**Les documents marqués «D» sont présentés pour décision
et les documents marqués «I» pour information**

1. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour provisoire et le calendrier proposés ont été arrêtés par le Bureau élargi à sa réunion de février et sont présentés pour approbation par le Comité. Selon la recommandation du Bureau, les communications faites au titre des points 4, 5.1, 5.2 et 5.3 viseront à expliquer comment le Comité et ses trois organes subsidiaires envisagent d'appliquer le plan de réforme de la CEE, y compris la coopération avec les organisations partenaires et il y sera tenu compte du cadre stratégique pour le sous-programme sur le commerce. Les présidents seront aussi invités à rendre compte des défis auxquels leurs organes devront faire face, à mettre en relief les principaux succès obtenus et à soulever les questions sur lesquelles le Comité devra tenir des débats et/ou prendre des décisions. Le document établi pour ce point de l'ordre du jour est le suivant:

- Ordre du jour provisoire et projet de calendrier ECE/TRADE/C/2006/1 I/D

2. Élection du Bureau

4. Le Comité élira son Bureau. À sa neuvième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (prédécesseur du Comité du commerce) a élu M. Alexander Šafařík-Pštrosz (République tchèque) Président et MM. Mario Cardullo (États-Unis d'Amérique), Dimitri Japaridze (Géorgie), Zoran Jolevski (ex-République yougoslave de Macédoine) et José Sanz-Benito (Espagne) Vice-Présidents.

3. Débat d'orientation commun Comité du commerce/WP.6 sur la contribution de la CEE à l'harmonisation des réglementations

5. Les discussions seront fondées sur les conclusions du Forum international sur des «Réglementations communes pour le commerce mondial». L'objectif est de mieux comprendre le rôle de la CEE dans la coopération en matière de réglementation pour faciliter le commerce dans la région. On attend des participants qu'ils analysent la façon dont la CEE peut contribuer

à élaborer et faire appliquer des instruments juridiques, normatifs et réglementaires pour qu'il y ait le moins possible de pratiques ou régimes limitant le commerce. Ils s'inspireront des travaux de réglementation de la CEE dans les domaines des normes de qualité des produits agricoles, de la facilitation du commerce, des normes applicables au transport, de l'énergie, des règlements techniques applicables aux véhicules et des recommandations sur la politique environnementale. Les résultats des discussions seront pris en compte pour élaborer le programme de travail du Comité. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- Conclusions du Forum ECE/TRADE/C/WP.6/2006/CRP.2 I/D
- Document d'information pour le Forum ECE/TRADE/C/WP.6/2006/2 I

4. Application de la réforme de la CEE et suite donnée à la session de 2006 de la Commission

6. Dans le contexte de la réforme de la CEE, un «Comité du commerce» a été créé pour remplacer le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le Président du Comité présentera les incidences du plan de réforme sur les travaux du nouveau Comité. Les mesures spécifiques à prendre en ce qui concerne les travaux des organes subsidiaires du Comité seront examinées sous les points correspondants de l'ordre du jour. Le Président présentera aussi les résultats obtenus par le Comité précédent ainsi que les défis relevés et les activités menées en commun avec les organisations partenaires, après quoi il rendra compte de la suite donnée à la session de février 2006 de la CEE et aux réunions intersessions du Bureau du Comité. Les délégations seront invitées à faire des observations sur le mandat révisé du Comité (ECE/TRADE/C/2006/10) et à approuver celui-ci de même que les mesures à prendre pour renforcer et mieux intégrer les travaux du Comité, comme cela a été recommandé dans le document ECE/TRADE/C/2006/3. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- Application de la réforme de la CEE et suite donnée à la soixante et unième session de la CEE ECE/TRADE/C/2006/17 I
- Mandat révisé du Comité du commerce ECE/TRADE/C/2006/10 D
- Renforcement du Comité du commerce de la CEE ECE/TRADE/C/2006/3 I/D
- Cadre stratégique 2008-2009 pour le sous-programme 6 – Commerce ECE/TRADE/C/2006/9 I
- Activités de 2005 dans le cadre du programme de développement de l'industrie et de l'entreprise ECE/TRADE/C/NONE/2006/4 I

5. Examen des travaux du Comité

7. Les participants examineront les travaux et étudieront les synergies entre le Comité et ses organes subsidiaires – le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) dans le cadre de l'appui à l'intégration des économies nationales dans les chaînes logistiques internationales.

5.1 Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

8. Le Président du WP.6 expliquera comment le Groupe de travail va appliquer le plan de réforme de la CEE. Les délégations seront invitées à faire connaître les besoins et priorités de leur pays dans le domaine de la coopération en matière de réglementation. Elles examineront aussi le programme de travail du WP.6 pour veiller à ce que ses produits soient pleinement conformes aux demandes des États membres. Il sera demandé au Comité de proroger le mandat du Groupe spécial de la surveillance des marchés (groupe «MARS»), comme le Bureau l'a recommandé. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|---|---------------------|-----|
| • Rapport de la session de 2005 du WP.6 | TRADE/WP.6/2005/15 | I |
| • Évolutions récentes dans le cadre du WP.6 | ECE/TRADE/C/2006/7 | I |
| • Demande de prorogation du mandat du groupe MARS | ECE/TRADE/C/2006/16 | D |
| • Modifications du programme de travail pour 2006-2007 | ECE/TRADE/C/2006/14 | I/D |
| • Projet de programme de travail pour 2008-2009: éléments | ECE/TRADE/C/2006/12 | D |
| • Vision et orientations stratégiques du WP.6 | ECE/TRADE/C/2006/12 | I |

5.2 Facilitation du commerce et transactions électroniques

9. Le CEFACT-ONU a réorganisé sa structure en 2004. À sa session plénière de juin 2005, il a approuvé son approche et ses descriptifs de mission, son mandat et son programme de travail pour 2006-2007. Son Président présentera les principaux résultats de la session plénière de mai 2006 et le programme de travail pour 2008-2009. Il indiquera aussi les incidences du plan de réforme de la CEE sur les travaux, notamment en ce qui concerne les activités menées en commun avec le Comité des transports intérieurs dans le domaine de la facilitation du commerce et du franchissement des frontières. Les délégations examineront aussi les moyens d'améliorer les travaux de la CEE sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, en particulier dans le contexte du Cycle de Doha pour le développement. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|---|--------------------------|-----|
| • Rapport de la session de 2006 du CEFACT-ONU | ECE/TRADE/CEFACT/2006/15 | I/D |
| • Évolutions récentes dans le cadre du CEFACT-ONU | ECE/TRADE/C/2006/6 | I |
| • Modifications du programme de travail pour 2006-2007 | ECE/TRADE/C/2006/14 | I/D |
| • Programme de travail du CEFACT-ONU pour 2008-2009 | ECE/TRADE/CEFACT/2006/9 | I/D |
| • Projet de programme de travail pour 2008-2009: éléments | ECE/TRADE/C/2006/12 | I/D |
| • Rapport sur la coopération avec le Comité des transports intérieurs | ECE/TRADE/C/2006/2 | I/D |

5.3 Normes de qualité des produits commerciaux agricoles

10. Le Président du WP.7 expliquera comment le Groupe de travail va appliquer le plan de réforme de la CEE. Selon ce plan, le Comité devra commencer à concentrer les activités sur les normes de qualité des produits agricoles dans le cadre de la CEE. Le secrétariat informera les participants sur ce qui a été fait à cet égard. Les délégations examineront et approuveront des activités supplémentaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007. Ce travail sera confié au titulaire du nouveau poste P-4 qui a été attribué à la Division du commerce du bois pour les activités concernant les normes de qualité des produits agricoles. Les participants souhaiteront peut-être aussi examiner les moyens d'appuyer les activités de renforcement des capacités, notamment la mobilisation de fonds, pour aider les pays les moins avancés de la région à appliquer des normes de qualité aux produits agricoles. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|---|-------------------------|-----|
| • Rapport de la session de 2005 du WP.7 | TRADE/WP.6/2005/9 | I/D |
| • Évolutions récentes dans le cadre du WP.7 | ECE/TRADE/C/2006/8 | I |
| • Modifications du programme de travail pour 2006-2007 | ECE/TRADE/C/2006/14 | I/D |
| • Projet de programme de travail pour 2008-2009: éléments | ECE/TRADE/C/2006/12 | I/D |
| • Rapport sur la concentration des travaux sur les normes de qualité des produits agricoles | ECE/TRADE/C/NONE/2006/1 | I |

5.4 Activités relevant directement du Comité

11. Le secrétariat rendra compte de ses récentes activités de promotion, notamment: faits nouveaux dans le réseau de «Relais multiplicateurs»; améliorations sur le site Web commerce de la CEE; version actualisée du CD-ROM intitulé «*Norms, Standards and Practices for Trade Facilitation and International Business*» (Normes, règles et pratiques en matière de facilitation du commerce et de transactions internationales). Le chapitre établi pour le rapport de l'Université des Nations Unies/programme de recherche et de formation sur les études comparatives de l'intégration régionale (UNU/CRIS) donne un aperçu des processus d'intégration et des obstacles au commerce que l'on continue de rencontrer dans la région de la CEE. Dans un autre rapport, on présentera l'état de la ratification des principaux traités multilatéraux sur le commerce par les pays membres de la CEE. Les délégations seront invitées à donner leur avis sur le travail qui aura été réalisé. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|--|-------------------------|---|
| • Rapport sur les activités relevant directement du Comité | ECE/TRADE/C/2006/5 | I |
| • Chapitre CEE du rapport UNU/CRIS sur l'intégration régionale | ECE/TRADE/C/NONE/2006/2 | I |
| • Rapport sur les accords commerciaux | ECE/TRADE/C/NONE/2006/3 | I |

6. Renforcement des capacités

12. Le conseiller régional expliquera comment le secrétariat aide les pouvoirs publics et le secteur privé à mieux comprendre et utiliser les instruments normatifs que la CEE établit pour le commerce. Le secrétariat présentera sa stratégie de facilitation du commerce pour les pays auxquels s'applique le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). Il sera demandé aux pays, en particulier ceux qui ont reçu une assistance technique de la CEE, de communiquer leurs vues sur l'efficacité de ce travail et les priorités dans le cadre de celui-ci. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| • Rapport sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre | ECE/TRADE/C/2006/15 | I |
| • Stratégie de facilitation du commerce pour les pays SPECA | ECE/TRADE/C/2006/11 et Add.1 | I |

7. Coopération avec d'autres organisations

13. Les délégations seront informées des activités menées en commun par le Comité et les organisations partenaires. Le document établi pour ce point de l'ordre du jour est le suivant:

- | | | |
|---|--------------------|---|
| • Coopération avec d'autres organisations | ECE/TRADE/C/2006/4 | I |
|---|--------------------|---|

8. Approbation du programme de travail pour 2008-2009 et des modifications du programme de travail pour 2006-2007

14. Le secrétariat rendra compte des travaux réalisés en 2004-2005. Le Comité approuvera les modifications du programme de travail pour 2006-2007 et le programme de travail pour 2008-2009. Ce faisant, il tiendra compte du cadre stratégique et des résultats des débats sur les activités des organes subsidiaires. Les documents établis pour ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- | | | |
|--|---------------------------------|-----|
| • Comptes rendus des réalisations pour l'exercice biennal 2004-2005 | ECE/TRADE/C/2006/13
et Add.1 | I |
| • Modifications du programme de travail pour 2006-2007 | ECE/TRADE/C/2006/14 | I/D |
| • Cadre stratégique de 2008-2009 pour le sous-programme 6 – Commerce | ECE/TRADE/C/2006/9 | I |
| • Projet de programme de travail pour 2008-2009: éléments | ECE/TRADE/C/2006/12 | I/D |

9. Questions diverses

15. Le Comité se penchera et se prononcera sur le thème du Forum de 2007 (et le débat d'orientation). Le Bureau a proposé le thème suivant: «Les incidences des négociations du Cycle de Doha pour le développement (OMC) sur les travaux du Comité du commerce».

16. Le Comité approuvera les dates de sa prochaine session annuelle. Les dates proposées sont les suivantes: 18-22 juin 2007.

10. Adoption des décisions

17. Le Comité adoptera ses grandes décisions avant de clore sa session. Le rapport final de la session plénière sera établi par le secrétariat, après la session annuelle, conformément aux procédures applicables au Comité, telles qu'elles sont énoncées dans le document TRADE/2005/19.
